

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT PIERRE DU REGARD (Orne)**

**Date de convocation :**

19 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre du Regard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame GUICHETEAU, Maire.

**Membres**

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15  
Quorum : 8

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes GUICHETEAU, AUNAY, QUEUDEVILLE, MARAIS, PELLUET, GUYOT, ESPANOCHE, MM. VOISIN, MARIE, HORION, GOSSART, DURAND, CALBRIS, JENVRIN, SANDRET.

Mme AUNAY a été élue secrétaire.

**Objet : FERME SOLAIRE SUR L'ANCIEN SITE D'HONEYWELL**

La direction départementale des territoires et de la mer sollicite l'avis de la commune sur l'évaluation environnementale concernant le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Condé en Normandie. Le projet sera implanté sur l'ancien site industriel d'Honeywell sur une superficie de 6,48 hectares. La production de l'année N est estimée à 7 273 MWh répartie sur trois zones de modules photovoltaïques.

Chaque conseiller municipal a été destinataire par voie dématérialisée du dossier afin de l'étudier en amont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-D'émettre un avis favorable sur l'évaluation environnementale du projet.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Michèle GUICHETEAU

